



12. Jeux de société

Connaissez-vous bien vos droits ?



Thèmes	Droits de l'homme en général
Niveau de complexité	Niveau 2
Âge	8-13 ans
Durée	45 minutes
Taille du groupe	2-6 enfants par plateau
Type d'activité	Jeu de société

12a. Connaissez-vous vos droits ?

Aperçu	Comme dans le jeu « Échelles et serpents », les enfants avancent ou reculent leur pion selon les cartes qu'ils tirent. Mais là, ils peuvent « neutraliser » une carte négative s'ils savent nommer le droit de l'enfant qui a été violé.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Se familiariser avec la CDE • Aider les enfants à rattacher les droits de l'homme à la vie de tous les jours • Faire prendre conscience des problèmes touchant les droits de l'homme
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> • Commencez par lire les réponses pour vous familiariser avec le sujet. • Préparez des photocopies du plateau de jeu, une feuille avec les instructions et la liste des « droits neutralisants », les cartes de droits et les cartes de pénalité (un jeu pour chaque groupe), ainsi que des exemplaires de la version pour enfants de la CDE.
Matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Plateau, pions et dés • Cartes du jeu • Feuille avec les instructions et la liste des « droits neutralisants »

Instructions

1. Divisez les enfants en groupes de deux à six et donnez à chaque groupe un plateau, un dé, un jeu des cartes des droits et des cartes de pénalité, ainsi qu'une feuille avec les instructions et la liste des « droits neutralisants ». Donnez aussi un exemplaire de la CDE simplifiée à chaque joueur. Dans cette activité, les enfants doivent utiliser les cases de couleur figurées sur le plateau sans tenir compte des illustrations. Les cartes indiqueront aux joueurs ce qu'ils doivent faire.
2. Expliquez le jeu :
 - a. Lancez les dés. L'enfant qui obtient le chiffre le plus élevé commence.
 - b. Le premier joueur lance les dés et avance son pion du même nombre de cases que le chiffre obtenu.
 - c. Si un joueur tombe sur une case de couleur, il prend une carte, la lit à haute voix et suit les instructions : il avance, recule ou saute un tour.
 - d. Cependant, une carte qui demande au joueur de reculer peut être « neutralisée » si celui-ci peut



citer l'article de la CDE qui a été violé. Dans ce cas, le joueur obtient un bonus et avance d'une case.

- e. Continuez avec la personne à la gauche du premier joueur.
- f. Le premier joueur qui arrive au bout a gagné, mais le jeu doit se poursuivre jusqu'à ce que tous les joueurs aient terminé.

Débriefing et évaluation

1. Discutez de l'activité en posant des questions telles que :
 - a. Qu'avez-vous pensé de ce jeu ?
 - b. Avez-vous appris quelque chose sur les droits de l'homme ? Sur le monde autour de vous ?
 - c. Certaines situations vous ont-elles paru bizarres ou peu familières ?
 - d. Pouvez-vous penser à des situations de ce genre, où les droits de l'homme sont respectés ou violés ?

Conseils pour l'animateur

- Les joueurs peuvent en cas de besoin utiliser la liste des « droits neutralisants » et la CDE. L'animateur peut lui aussi utiliser la liste.
- Avec les jeunes enfants, ne pas utiliser des articles de la CDE pour « neutraliser » des retours en arrière.
- Cette activité déclenche beaucoup de questions de la part des enfants. La présence d'un deuxième animateur est souhaitable si plusieurs groupes jouent en même temps.
- Les enfants peuvent jouer en équipes pour s'aider à identifier les « droits neutralisants ».

À DISTRIBUER : LES CARTES DE DROITS

CARTE DE DROITS 1

Les parents de ton ami(e) se sont séparés cet été ; il/elle vit une semaine avec son père et une semaine avec sa mère parce que tel est son choix. Avance de deux cases.

CDE, article 12, Droit à la liberté d'opinion :

Les enfants ont le droit de donner leur avis sur les décisions prises par les adultes les concernant, leur avis devant être dûment pris en considération.

CARTE DE DROITS 2

Tu as appris qu'en cas de graves ennuis, tu pouvais toujours demander du secours. Si tu appelles une ligne d'aide pour expliquer la situation, elle te mettra en rapport avec des organismes qui s'occupent des enfants abandonnés, maltraités ou souffrant d'autres problèmes. Avance de deux cases.

CDE, article 19, Protection contre toutes les formes de violence, les maltraitances et les négligences :

L'Etat doit veiller à ce que les enfants soient élevés dans les meilleures conditions possibles et les protéger contre toutes les formes de violences et de brutalités physiques ou mentales, qu'ils soient sous la garde de leurs parents ou de toute autre personne.

CDE, article 36, Protection contre les autres formes d'exploitation :

Les Etats doivent protéger les enfants contre toutes les formes d'activités préjudiciables à leur développement et leur bien-être





CARTE DE DROITS 3

Dans la classe de ton ami(e), les enfants qui ont le plus de difficultés à apprendre bénéficient d'un soutien renforcé de la part de leurs enseignants. Avance de deux cases.

CDE, article 23, Enfants handicapés :

Les enfants souffrant d'un handicap, quel qu'il soit, ont droit à des soins spéciaux, à un soutien adapté et à une éducation qui réponde à leurs besoins pour pouvoir mener une vie pleine et indépendante, dans toute la mesure de leurs potentialités.

CARTE DE DROITS 4

Le directeur de ton école a appris que des enfants de ta communauté n'allaient pas en classe parce que leurs parents n'avaient pas l'autorisation légale de vivre ici. Le directeur les a rencontrés et les a convaincus d'envoyer leurs enfants à l'école. Avance de deux cases.

CDE, article 28, Droit à l'éducation :

Les enfants ont droit à l'éducation, autrement dit le droit d'aller à l'école ; ils doivent bénéficier gratuitement de l'école primaire.

CARTE DE DROITS 5

Tu as le droit de connaître tes droits humains ! Avance de quatre cases.

CDE, article 29, Objectifs de l'éducation :

L'éducation doit viser à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le plein développement de ses dons et aptitudes dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer les enfants à la vie et les inciter à respecter leurs parents, leur culture et celles des autres.

CARTE DE DROITS 6

Les enseignants n'ont pas le droit d'user de châtiments corporels ou d'insulter les enfants, même s'ils se sont mal conduits. Avance de deux cases.

CDE, article 28, Droit à l'éducation :

La discipline scolaire doit être appliquée dans le respect de la dignité de l'enfant ; la violence (physique et morale) ne doit en aucun cas être employée.

CARTE DE DROITS 7

Dans ton école, il y a de nombreux escaliers, mais aussi des ascenseurs et des rampes afin que les gens qui ont des difficultés à marcher ou qui sont en fauteuil roulant puissent se déplacer. Avance de trois cases.

CDE, article 23, Enfant handicapé :

Les enfants souffrant d'un handicap, quel qu'il soit, ont droit à des soins spéciaux, à un soutien adapté et à une éducation qui réponde à leurs besoins pour pouvoir mener une vie pleine et indépendante, dans toute la mesure de leurs potentialités.

CARTE DE DROITS 8

Le père de ton ami a eu un grave accident et ne pourra pas travailler pendant longtemps. Pendant sa convalescence, l'État a aidé la famille à acheter de la nourriture et à payer le loyer. Avance de deux cases.

CDE, article 26, Sécurité sociale :

La société dans laquelle vivent les enfants doit leur permettre de bénéficier des prestations de la sécurité sociale (éducation, culture, alimentation, santé et protection sociale) pour favoriser leur développement et leur assurer des conditions de vie satisfaisantes. Les Etats doivent accorder un soutien financier aux familles ou aux enfants dans le besoin. .



CARTE DE DROITS 9

Tu apprends que tes droits doivent être protégés même en temps de guerre et qu'il existe des accords spéciaux pour s'assurer que tu en bénéficies. Avance de deux cases.

CDE, article 38, Protection des enfants en cas de conflit armé :

Si vous avez moins de 15 ans, les Etats doivent éviter que vous soyez enrôlés ou que vous participiez directement aux hostilités. Les enfants dans les zones de conflit doivent bénéficier d'une protection spéciale.

ARTE DE DROITS 10

Dans ta communauté, il y a des bibliothèques pour enfants, ainsi que des magazines, des films, des jeux et des émissions pour leur permettre de savoir et de comprendre ce qui se passe dans le monde. Avance de deux cases.

CDE, article 13, Liberté d'expression et d'information :

Les enfants ont le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, tant que ces informations ne sont pas néfastes pour eux ou les autres..

ARTE DE DROITS 11

Pas de chance ! Tu dois te faire opérer. Coup de chance : tu as droit à une protection et des soins particuliers et tu peux obtenir qu'un de tes parents ou une personne que tu aimes reste à ton chevet ! Avance de deux cases.

CDE, article 24, Santé et services médicaux :

Les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible, autrement dit d'avoir accès aux médicaments, aux hôpitaux et aux médecins. Ils ont également le droit à l'eau potable, à une alimentation nutritive et à un environnement sain. Les pays riches doivent aider les pays en voie de développement à atteindre cet objectif.

À DISTRIBUER : CARTES DE PÉNALITÉ

CARTE DE PENALITE 1

Un(e) de tes amis égare une de ses chaussures mais n'a pas d'argent pour en acheter une nouvelle paire. L'école dit que les enfants ne sont pas autorisés à marcher pieds nus. Recule de deux cases.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?

CARTE DE PÉNALITÉ 2

Les parents de ton camarade de classe sont roms. Sa famille a des problèmes pour trouver un logement parce que les gens disent qu'« ils sont différents ». Recule de quatre cases.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?

CARTE DE PÉNALITÉ 3

Tu apprends que, dans certains pays, les enfants sont obligés de participer aux conflits et de se battre. Ils ont faim et froid, et ils ont très peur. Retourne à la case 1.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?





À DISTRIBUER : CARTES DE PÉNALITÉ

CARTE DE PÉNALITÉ 4

Une fille de ton école est mannequin. Elle gagne beaucoup d'argent et sa photo est dans tous les magazines. Mais elle manque souvent la classe et n'a pas le temps de faire ses devoirs et de jouer avec ses amis. Elle a l'air vraiment fatigué. Recule de deux cases.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?

CARTE DE PÉNALITÉ 5

Dans ton école, seule la langue nationale est autorisée. Les enfants qui s'expriment dans une autre langue, même dans la cour de récréation, sont punis. Passe un tour.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?

CARTE DE PÉNALITÉ 6

Dans une école de ta communauté, les enfants de différentes religions sont bien acceptés mais les athées, sans religion, sont mal considérés. Passe un tour.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?

CARTE DE PÉNALITÉ 7

Les parents de ton ami ont divorcé l'année dernière. À présent, sa mère refuse de le laisser voir son père, et même ses grands-parents. Son père lui manque beaucoup. Recule de trois cases.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?

CARTE DE PÉNALITÉ 8

Une fille de ta classe n'a pas le temps de jouer après l'école ni de faire ses devoirs parce qu'elle doit s'occuper de ses jeunes frères et sœurs. Recule de trois cases.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?

CARTE DE PÉNALITÉ 9

Un garçon de ta classe refuse d'aider à nettoyer la table après le déjeuner en disant « C'est un travail de fille ! » Recule de deux cases.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?

CARTE DE PÉNALITÉ 10

Les garçons de ton école ont une équipe de football et appartiennent à divers clubs sportifs, mais ce n'est pas le cas pour les filles. Recule de deux cases.

CONNAIS-TU UN DROIT POUR NEUTRALISER CETTE PÉNALITÉ ?



À DISTRIBUER : LISTE DES DROITS NEUTRALISANTS

CARTE DE PÉNALITÉ 1

Un(e) de tes amis égare une de ses chaussures mais n'a pas d'argent pour en acheter une nouvelle paire. L'école dit que les enfants ne sont pas autorisés à marcher pieds nus. Recule de deux cases.

DROIT NEUTRALISANT : CDE, article 27. Niveau de vie décent :

Les enfants ont droit à un niveau de vie décent pour assurer normalement leur développement physique et mental. Si nécessaire, les Etats doivent aider les familles qui en ont la charge.

CARTE DE PÉNALITÉ 2

Les parents de ton camarade de classe sont roms. Sa famille a des problèmes pour trouver un logement parce que les gens disent qu'« ils sont différents ». Recule de quatre cases.

DROIT NEUTRALISANT : CDE, article 2. Non-discrimination :

Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'Etat doit protéger l'enfant de toute discrimination.

CARTE DE PÉNALITÉ 3

Tu apprends que, dans certains pays, les enfants sont obligés de participer aux conflits et de se battre. Ils ont faim et froid, et ils ont très peur. Retourne à la case 1.

DROIT NEUTRALISANT : CDE, article 38. Protection en cas de conflit armé :

Si vous avez moins de 15 ans, les Etats doivent éviter que vous soyez enrôlés ou que vous participiez directement aux hostilités. Les enfants dans les zones de conflit doivent bénéficier d'une protection spéciale.

CARTE DE PÉNALITÉ 4

Une fille de ton école est mannequin. Elle gagne beaucoup d'argent et sa photo est dans tous les magazines. Mais elle manque souvent la classe et n'a pas le temps de faire ses devoirs et de jouer avec ses amis. Elle a l'air vraiment fatigué. Recule de deux cases.

DROIT NEUTRALISANT : CDE, article 32. Protection contre l'exploitation :

Les Etats doivent protéger les enfants de tout travail dangereux ou susceptible d'être préjudiciable à leur santé ou leur éducation, ou qui pourrait être une forme d'exploitation.

CARTE DE PÉNALITÉ 5

Dans ton école, seule la langue nationale est autorisée. Les enfants qui s'expriment dans une autre langue, même dans la cour de récréation, sont punis. Passe un tour.

DROITS NEUTRALISANTS :

CDE, article 29. Objectifs de l'éducation :

L'éducation doit viser à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le plein développement de ses dons et aptitudes, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer les enfants à la vie et les inciter à respecter leurs parents, leur culture et celles des autres.

OU

CDE, article 30. Enfants de minorités ou de populations autochtones :

Les enfants d'origine autochtone ou appartenant à une minorité ont le droit d'apprendre et d'utiliser la langue et les coutumes de leurs familles, qu'elles soient partagées ou non par une majorité sur le territoire.





À DISTRIBUER : LISTE DES DROITS NEUTRALISANTS

CARTE DE PÉNALITÉ 6

Dans une école de ta communauté, les enfants de différentes religions sont bien acceptés mais les athées, sans religion, sont mal considérés. Passe un tour.

DROITS NEUTRALISANTS :

CDE, article 14. Liberté de pensée, de conscience et de religion :

Les enfants ont droit à la liberté de pensée et de conscience ; ils peuvent pratiquer une religion tant qu'ils respectent les libertés et les droits des autres. Les parents ont le devoir de les guider dans l'exercice de ce droit.

OU

CDE, article 2. Non-discrimination :

Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'Etat doit protéger l'enfant de toute discrimination.

CARTE DE PÉNALITÉ 7

Les parents de ton ami ont divorcé l'année dernière. À présent, sa mère refuse de le laisser voir son père, et même ses grands-parents. Son père lui manque beaucoup. Recule de trois cases.

DROIT NEUTRALISANT : CDE, article 9. Droit de vivre avec ses parents :

L'enfant a le droit de vivre avec ses parents, sauf si cela est contraire à son intérêt (par exemple, si ses parents le maltraitent ou le négligent). Si l'enfant est séparé de ses deux parents, il a le droit de le/les voir régulièrement, sauf si cela est contraire à son intérêt. L'Etat doit fournir toutes les informations nécessaires concernant la personne absente.

CARTE DE PÉNALITÉ 8

Une fille de ta classe n'a pas le temps de jouer après l'école ni de faire ses devoirs parce qu'elle doit s'occuper de ses jeunes frères et sœurs. Recule de trois cases.

DROITS NEUTRALISANTS :

CDE, article 31. Loisirs :

L'enfant a droit au repos, aux loisirs, au jeu et aux activités récréatives, et a le droit de participer librement aux activités artistiques et culturelles.

OU

CDE, article 32. Protection contre l'exploitation :

Les Etats doivent protéger les enfants de tout travail dangereux ou susceptible d'être préjudiciable à leur santé ou leur éducation, ou qui pourrait être une forme d'exploitation.

CARTE DE PÉNALITÉ 9

Un garçon de ta classe refuse d'aider à nettoyer la table après le déjeuner en disant « C'est un travail de fille ! » Recule de deux cases.

DROIT NEUTRALISANT : CDE, article 2. Non-discrimination :

Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'Etat doit protéger l'enfant de toute discrimination.

CARTE DE PÉNALITÉ 10

Les garçons de ton école ont une équipe de football et appartiennent à divers clubs sportifs, mais ce n'est pas le cas pour les filles. Recule de deux cases.

DROIT NEUTRALISANT : CDE, article 2. Non-discrimination :

Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'Etat doit protéger l'enfant de toute discrimination.



12b. Moksha-Patamu

Aperçu	À l'origine, c'est un jeu hindou pour enseigner la religion ; le joueur va accéder à des niveaux supérieurs de la vie ou tomber dans des niveaux inférieurs. Le jeu a été adapté à la question du respect des droits de l'homme, ce qui ne modifie en rien son intérêt.
Objectifs	Mettre l'accent sur les effets positifs des droits de l'homme
Préparation	Photocopiez et découpez les cartes du jeu. Agrandissez le plateau.
Matériels	<ul style="list-style-type: none">• Plateau• Cartes de jeu• Dés et pions

Instructions

1. Divisez les enfants en groupes de six et donnez à chaque groupe un plateau, des pions et des dés.
2. Expliquez l'activité :
 - a. Lancez les dés. L'enfant qui obtient le chiffre le plus élevé commence.
 - b. Le premier joueur lance le dé et avance du nombre de cases correspondant au chiffre obtenu.
 - c. Ensuite, tout dépendra de la case sur laquelle il tombe.
 - i. Si un joueur tombe sur une case contenant le bas d'une échelle, il monte jusqu'à la case qui contient le haut de l'échelle.
 - ii. Si un joueur tombe sur une case avec la queue d'un serpent, le joueur doit descendre jusqu'à la tête du serpent.
 - iii. Si le joueur tombe sur une case colorée, la personne à la gauche du joueur prend une carte et la lit à haute voix. Le premier joueur doit dire s'il pense que ce texte dit la vérité sur les droits de l'homme.
 - iv. Si le joueur donne une mauvaise réponse, il reste sur la même case. Le joueur qui donne la bonne réponse peut avancer de deux cases. S'il peut donner l'article de la CDE qui définit ou protège ce droit, il avance d'une case supplémentaire. Il n'est pas nécessaire de donner le chiffre exact de l'article de la CDE.
 - v. À tour de rôle, les autres joueurs suivent ce même processus.
 - d. Le jeu est terminé quand un joueur atteint la dernière case ou obtient aux dés un chiffre qui amène son pion au-delà de la dernière case.

Débriefing et évaluation

1. Discutez de l'activité et reliez-la aux droits de l'homme en posant des questions telles que :
 - a. Celle activité vous a-t-elle plu ?
 - b. Comment vos connaissances sur les droits de l'homme vous ont-elles aidés à grimper l'échelle ?
 - c. Dans la vie réelle, vos connaissances sur les droits de l'homme vous servent-elles ? Servent-elles aux autres ?
 - d. Que se passe-t-il si les personnes d'une communauté ne sont pas informées de leurs droits humains ?

Suggestions de suivi

- Donnez aux enfants des copies de la version simplifiée de la CDE. Demandez-leur d'imaginer et de fabriquer des cartes qui reflètent leurs propres expériences. Puis rejouez avec ces nouvelles cartes.





Idées d'action

Faites le lien entre les cartes et les expériences des enfants. Examinez ce qu'ils peuvent faire quand ils sont confrontés à des violations des droits de l'homme. Qui sont leurs meilleurs alliés pour les défendre ?

Conseils pour l'animateur

- Dans la discussion de débriefing, encouragez les enfants à penser à des expériences réelles, axées sur la violence, les brimades, et des situations d'injustice ou d'inégalité dont ils ont pu souffrir ou dont ils ont été les témoins.
- Faites des photocopies du tableau du jeu et distribuez-les aux enfants afin qu'ils puissent y jouer en famille ou avec des amis.

À DISTRIBUER : CARTES

Copiez et découpez ces cartes ou fabriquez-en de nouvelles, adaptées à votre groupe.

Vrai ou faux ? Quelqu'un qui se marie n'est plus un enfant.

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE, article 1. Définition de l'enfant :** Tout être humain de moins de 18 ans est un enfant et doit donc jouir de tous les droits de la Convention.

Vrai ou faux ? Tous les enfants ont les mêmes droits humains, peu importe que leurs parents soient des citoyens du pays ou non.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 2. Non-discrimination :** Tous les droits énoncés par la Convention doivent vous être accordés, quelle que soit votre origine. Les États doivent protéger les enfants contre toutes formes de discrimination.

Vrai ou faux ? Les filles ne peuvent jouer sur le terrain de foot que si les garçons ne l'utilisent pas

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE, article 2. Non-discrimination :** Les droits énoncés par la Convention s'appliquent à chacun, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de religion, de sexe, de capacité, d'opinion, de langue ou encore d'origine. L'État doit protéger l'enfant de toute discrimination.

Vrai ou faux ? Si vous commettez un crime, vous pouvez être incarcéré avec des criminels adultes.

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE, article 37. Protection contre la torture et la privation de liberté :** Les enfants ne peuvent être soumis à une peine cruelle. En prison, ils seront séparés des adultes et auront le droit de rester en contact avec leurs familles.

Vrai ou faux ? Le/la bibliothécaire de mon école me laisse emprunter tous les livres que je veux.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 17. Accès de l'enfant à des informations et des médias appropriés :** Les enfants ont le droit d'accéder à une information fiable en provenance de diverses sources, dont les médias. La télévision, la radio et les journaux doivent fournir des informations compréhensibles par les enfants et ne pas promouvoir des informations et des documents qui pourraient leur nuire.

Vrai ou faux ? Une usine a le droit d'émettre des fumées qui font tousser les gens.

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE, article 24. Santé et services médicaux :** Les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible, autrement dit d'avoir accès aux médicaments, aux hôpitaux et aux médecins. Ils ont également le droit à l'eau potable, à une alimentation nutritive et à un environnement sain. Les pays riches doivent aider les pays en voie de développement à atteindre cet objectif.



À DISTRIBUER : CARTES

Vrai ou faux ? Seul ton père peut décider de ce qui est bien pour toi.

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE, article 18. Responsabilités des parents :** Les deux parents ont la responsabilité commune d'élever leur enfant et doivent toujours considérer son meilleur intérêt. L'État doit les aider en leur fournissant des services, notamment si les deux travaillent.

Vrai ou faux ? Je me déplace en fauteuil roulant mais je dois pouvoir fréquenter l'école de mon quartier, comme les autres enfants. L'école doit mettre une rampe d'accès à ma disposition.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 23. Enfant handicapé :** Les enfants souffrant d'un handicap, quel qu'il soit, ont droit à des soins spéciaux, à un soutien adapté et à une éducation qui réponde à leurs besoins pour pouvoir mener une vie pleine et indépendante, dans toute la mesure de leurs potentialités.

Vrai ou faux ? Les ordinateurs de notre école bloquent l'accès à certains sites Internet.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 17. Accès de l'enfant à des informations et des médias appropriés :** Les enfants ont le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, tant que ces informations ne sont pas néfastes pour eux ou les autres.

Vrai ou faux ? Dans certains pays, les enfants, et particulièrement les garçons, doivent servir dans l'armée.

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE, article 38. Protection des enfants en cas de conflit armé :** Si vous avez moins de 15 ans, les États doivent éviter que vous soyez enrôlés ou que vous participiez directement aux hostilités. Les enfants dans les zones de conflit doivent bénéficier d'une protection spéciale.

Vrai ou faux ? Quand un bébé naît, les parents doivent lui donner un nom et faire enregistrer officiellement sa naissance.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 7. Droit à un nom et une nationalité :** Dès sa naissance, l'enfant a droit à un nom et à une nationalité. Il a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux, dans la mesure du possible.

Vrai ou faux ? Mes parents autorisent mon frère de 17 ans à regarder ce qu'il veut à la télévision, mais ils surveillent ce que je regarde parce que je n'ai que 10 ans.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 5. Droit à être guidé par ses parents :** La famille est responsable au premier chef de guider l'enfant dans l'exercice de ses droits, en fonction de son âge et de son degré de maturité. L'État doit respecter ce droit.

Vrai ou faux ? J'ai 13 ans et mes parents lisent mon courrier avant de me le remettre.

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE article 16. Protection de la vie privée :** Les enfants ont droit au respect de leur vie privée. La législation doit les protéger des attaques contre leur mode de vie, leur réputation, leurs familles, leur maison, leur courrier postal et électronique.

Vrai ou faux ? Ma classe produit un magazine hebdomadaire et le distribue aux voisins.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 13. Liberté d'expression :** Les enfants ont le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, tant que ces informations ne sont pas néfastes pour eux ou les autres.

Vrai ou faux ? Ma mère travaille aujourd'hui dans un autre pays mais, chaque mois, soit elle rentre à la maison, soit je vais la retrouver avec mon père.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 10. Réunification familiale :** Les familles séparées vivant dans des pays différents doivent pouvoir se déplacer pour les maintenir des contacts avec leurs enfants.





À DISTRIBUER : CARTES

Vrai ou faux ? Mes amis et moi ne sommes pas autorisés à parler notre langue maternelle à l'école.

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE, article 30. Enfants de minorités ou de populations autochtones :** Les enfants d'origine autochtone ou appartenant à une minorité ont le droit d'apprendre et d'utiliser la langue et les coutumes de leurs familles, qu'elles soient partagées ou non par une majorité sur le territoire.

Vrai ou faux ? Ma famille est venue ici pour fuir la guerre. Mais les enfants réfugiés comme moi ne sont pas autorisés à aller à l'école.

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE, article 22. Enfant réfugié :** Les enfants réfugiés ont droit à une protection spéciale. Les enfants réfugiés dans un pays doivent avoir les mêmes droits que les enfants nés dans le pays.

Vrai ou faux ? J'ai le droit d'avoir un nom, un pays et une famille.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 8. Protection de l'identité :** L'État doit respecter le droit de l'enfant à un nom, une famille et des liens familiaux. Il a l'obligation de protéger et de rétablir l'identité de l'enfant.

Vrai ou faux ? J'ai le droit de voir mes deux parents, même s'ils sont séparés.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 9. Séparation des parents :** L'enfant a le droit de vivre avec ses parents, sauf si cela est contraire à son intérêt (par exemple, si ses parents le maltraitent ou le négligent). Si l'enfant est séparé de ses deux parents, il a le droit de le/les voir régulièrement, sauf si cela est contraire à son intérêt.

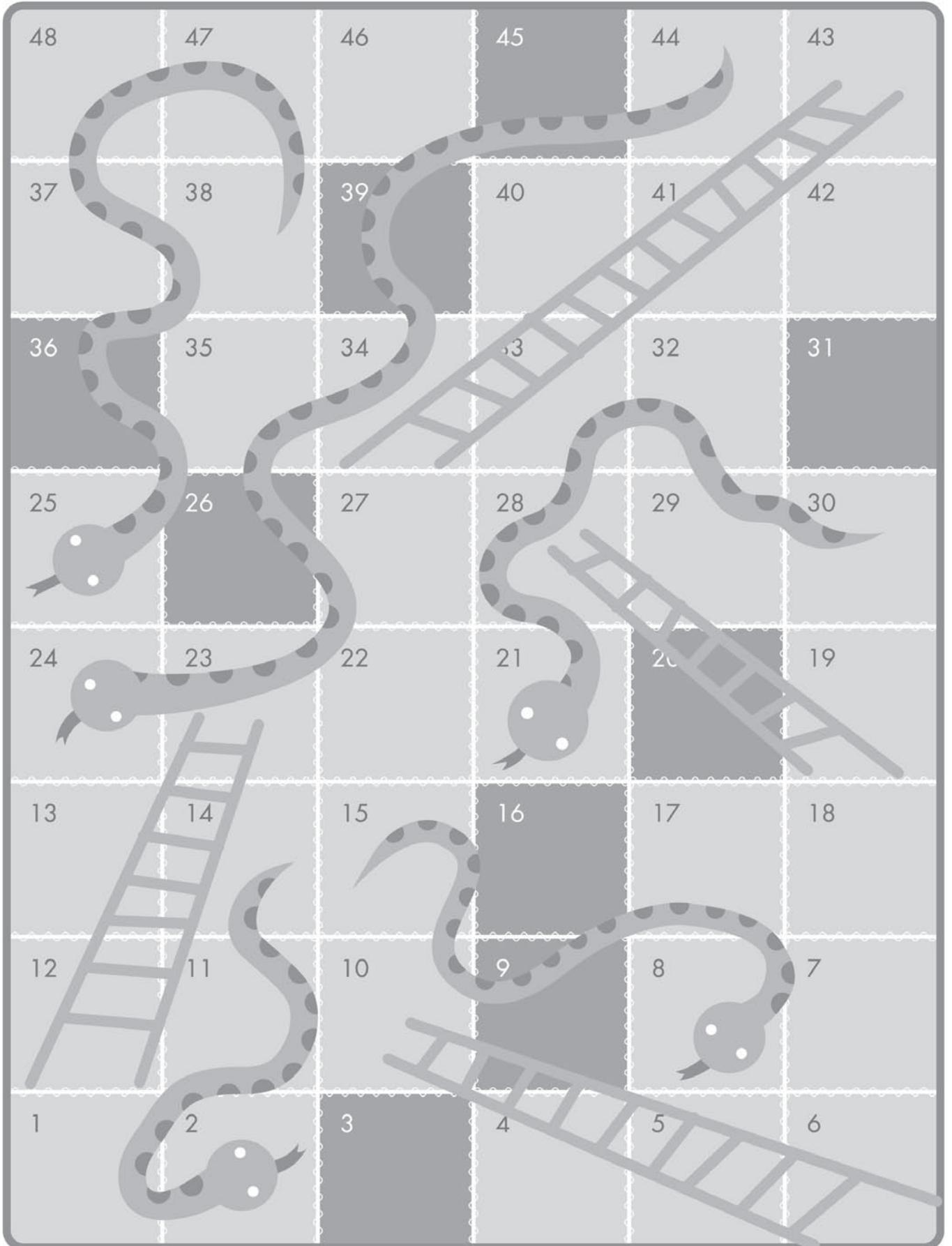
Vrai ou faux ? Les enfants qui se conduisent mal à l'école ne doivent pas être maltraités physiquement.

Réponse : Vrai/C'est un droit **CDE, article 28. Droit à l'éducation :** Les enfants ont droit à l'éducation, à savoir le droit d'aller à l'école. La discipline scolaire doit être appliquée dans le respect de la dignité de l'enfant ; la violence ne doit en aucun cas être employée.

Vrai ou faux ? Je manque souvent l'école parce que, quand le bébé est malade, je m'occupe de lui pendant que ma mère va travailler.

Réponse : Faux/C'est une violation **CDE, article 32. Protection contre l'exploitation :** Les États doivent protéger les enfants de tout travail dangereux ou susceptible d'être préjudiciable à leur santé ou leur éducation, ou qui pourrait être une forme d'exploitation.







Convention des droits de l'enfant (CDE)

(version pour les enfants)

Article 1. Définition de l'enfant

Jusqu'à tes dix-huit ans, tu es considéré comme un enfant et bénéficies de tous les droits de cette Convention.

Article 2. Interdiction de la discrimination

Tu ne dois être victime d'aucune discrimination, qu'elle soit fondée sur ta race, ta couleur, ton sexe, ta langue, ta religion, tes opinions, ton origine, ta situation sociale ou économique, ton handicap, ta naissance ou toute autre caractéristique te concernant, ou concernant tes parents ou tuteurs.

Article 3. Intérêt supérieur de l'enfant

Toute action ou décision concernant les enfants doit tenir compte de ce qui est le mieux pour toi ou pour les enfants en général.

Article 4. Bénéfice des droits garantis par la Convention

Les gouvernements doivent t'accorder ces droits, ainsi qu'à tous les enfants.

Article 5. Encadrement des parents et développement des capacités de l'enfant

Ta famille a la responsabilité de te guider pour qu'en grandissant, tu apprennes à utiliser correctement tes droits. Les gouvernements doivent respecter le droit de ta famille en la matière.

Article 6. Droit à la vie et au développement

Tu as le droit de vivre et de grandir convenablement. Les gouvernements doivent veiller à ta survie et à ton développement dans de bonnes conditions de santé.

Article 7. Enregistrement de la naissance, nom, nationalité et autorité parentale

Tu as droit à l'enregistrement légal de ta naissance, à un nom et à une nationalité. Tu as le droit de connaître tes parents et d'être élevé par eux.

Article 8. Préservation de l'identité

Les gouvernements doivent respecter ton droit à un nom, à une nationalité et aux liens familiaux.

Article 9. Séparation des parents

Tu ne dois pas être séparé de tes parents à moins que ce ne soit pour ton bien (par exemple, si l'un d'eux te maltraite ou te néglige). Si tes parents sont séparés, tu as le droit de rester en contact avec les deux, à moins que cela ne risque de te faire du mal.

Article 10. Réunification familiale

Si tes parents vivent dans des pays différents, tu dois pouvoir aller dans ces deux pays pour rester en contact avec eux ou pour vous retrouver.

Article 11. Protection de déplacement illicite dans un autre pays

Les gouvernements doivent prendre des mesures pour empêcher que tu ne sois emmené hors de leur pays de façon illégale.

Article 12. Respect de l'opinion de l'enfant

Quand des adultes prennent des décisions qui te concernent, tu as le droit de dire librement ce que tu en penses et ils doivent tenir compte de ton opinion.

Article 13. Liberté d'expression et d'information

Tu as le droit de rechercher, de recevoir et de répandre des informations qu'elles soient de forme écrite ou artistique, ou autre, et qu'elles proviennent de la télévision, de la radio ou de l'Internet, tant qu'elles ne sont pas nuisibles, ni pour toi, ni pour les autres.

Article 14. Liberté de pensée, de conscience et de religion

Tu as le droit de penser ce que tu veux, de croire en ce que tu veux et de pratiquer ta religion tant que tu ne privas personne de ses droits. Tes parents doivent te conseiller sur ces questions.



Article 15. Liberté d'association et de réunion pacifique

Tu as le droit de participer et de t'inscrire à des groupes et des organisations avec d'autres enfants tant que tu ne privas personne de ses droits.

Article 16. Vie privée, honneur et réputation

Tu as le droit à la vie privée. Personne ne peut nuire à ta réputation, pénétrer chez toi, ouvrir ton courrier ou lire tes e-mails, ou t'importuner toi ou ta famille sans raison valable.

Article 17. Accès à l'information et aux médias

Tu as le droit d'avoir accès à une information fiable provenant de diverses sources, y compris les livres, les journaux et les revues, la télévision, la radio et l'Internet. Tu dois pouvoir comprendre cette information et en tirer profit.

Article 18. Responsabilité conjointe des parents

Tes parents sont tous deux responsables de ton éducation et doivent toujours tenir compte de ce qui est le mieux pour toi. Les gouvernements doivent proposer des services pour aider les parents, particulièrement s'ils travaillent tous les deux.

Article 19. Protection contre toute forme de violence, de mauvais traitement et de négligence

Les gouvernements doivent veiller à ce que tu sois en bonne santé et à te protéger contre toute forme de violence, mauvais traitement ou négligence de la part de tes parents ou de quiconque s'occupant de toi.

Article 20. Prise en charge alternative

Si tes parents et ta famille ne peuvent pas s'occuper correctement de toi, d'autres personnes qui respectent ta religion, tes traditions et ta langue devront le faire.

Article 21. Adoption

Si tu es adopté, il faudra toujours tenir compte de ce qui est le mieux pour toi, que tu sois adopté dans ton pays de naissance ou que tu partes vivre ailleurs.

Article 22. Enfants réfugiés

Si tu es parti de ton pays car tu n'y étais pas en sécurité, tu as droit à une protection et à une aide. Tu as les mêmes droits qu'un enfant né dans ton nouveau pays.

Article 23. Enfants handicapés

Si tu as un handicap, quel qu'il soit, tu dois bénéficier de soins, d'une aide et d'une éducation spécifiques pour que tu puisses vivre pleinement et en autonomie, et participer à la vie de la collectivité autant que possible.

Article 24. Soins et services de santé

Tu as droit à des soins de santé de bonne qualité (médicaments, hôpitaux, professionnels de la santé, etc.). Tu dois également avoir accès à une eau potable, à une alimentation nutritive, à une éducation à la santé et vivre dans un environnement propre pour être en bonne santé. Les pays riches doivent aider les pays plus pauvres à y parvenir.

Article 25. Examen périodique du traitement

Si les pouvoirs locaux ou les institutions s'occupent de toi au lieu de tes parents, ta situation doit être examinée régulièrement pour s'assurer que tu reçois des soins et un traitement convenables.

Article 26. Droit à la sécurité sociale

La société dans laquelle tu vis doit te faire bénéficier d'une sécurité sociale qui facilite ton développement et te permette de vivre dans des conditions satisfaisantes, notamment au niveau de l'éducation, de la culture, de l'alimentation, de la santé et de l'assistance sociale. Le gouvernement doit aider financièrement les enfants dont les familles ne peuvent subvenir à leurs besoins.

Article 27. Niveau de vie suffisant

Tu as le droit de vivre dans des conditions suffisantes pour ton développement physique, mental, spirituel, moral et social. Le gouvernement doit aider les familles qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires.

Article 28. Droit à l'éducation

Tu as droit à l'éducation. La discipline scolaire doit respecter ta dignité en tant qu'être humain. L'enseignement primaire doit être gratuit et obligatoire. Les pays riches doivent aider les pays plus pauvres à y parvenir.

Article 29. Les objectifs de l'éducation

L'éducation doit favoriser au maximum l'épanouissement de ta personnalité et le développement de tes talents et





de tes aptitudes mentales et physiques. Elle doit te préparer à la vie d'adulte en t'inculquant le respect de tes parents, de ta nation et de ta culture, ainsi que des autres. Tu as le droit de t'informer sur tes droits.

Article 30. Enfants appartenant à une minorité ou d'origine autochtone

Tu as le droit d'apprendre et d'utiliser les traditions, la religion et la langue de ta famille, qu'elles soient ou non celles de la majorité des habitants de ton pays.

Article 31. Loisirs, jeu et culture

Tu as le droit de te détendre, de jouer et de participer à de nombreuses activités culturelles ou récréatives.

Article 32. Travail des enfants

Le gouvernement doit te protéger contre tout travail dangereux pour ta santé ou ton développement, qui compromettrait ton éducation ou permettrait à quelqu'un de t'exploiter.

Article 33. Enfants et drogue

Le gouvernement doit proposer des moyens de te protéger des drogues dangereuses, que ce soit de leur usage, de leur production ou de leur distribution.

Article 34. Protection contre l'exploitation sexuelle

Le gouvernement doit te protéger contre la violence sexuelle.

Article 35. Protection contre la traite, la vente ou l'enlèvement

Le gouvernement doit veiller à ce que tu ne sois pas enlevé, vendu ou emmené dans d'autres pays pour y être exploité.

Article 36. Protection d'autres formes d'exploitation

Tu dois être protégé de toute activité qui pourrait nuire à ton développement et à ton bien-être.

Article 37. Protection contre la torture, les traitements dégradants et la privation de liberté

Si tu enfreins la loi, tu ne dois pas être traité de façon brutale. Tu ne dois pas être mis en prison avec des adultes et tu dois pouvoir rester en contact avec ta famille.

Article 38. Protection des enfants touchés par un conflit armé

Si tu as moins de 15 ans (ou moins de 18 ans dans la plupart des pays européens), les gouvernements ne doivent pas t'autoriser à t'engager dans l'armée ou à participer directement à la guerre. Dans les zones de combat, les enfants ont droit à une protection spéciale.

Article 39. Réadaptation et réinsertion des victimes

Si tu as été victime de négligence, de torture, d'abus, d'exploitation, d'un conflit armé ou emprisonné, tu as droit à une aide spéciale pour t'aider à retrouver ta santé physique et mentale et à te réinsérer dans la société.

Article 40. Justice pour les mineurs

Si tu es accusé d'avoir enfreint la loi, tu dois être traité dans le respect de ta dignité. Tu dois bénéficier d'une aide juridique et être condamné à une peine de prison uniquement pour un délit très grave.

Article 41. Respect des normes supérieures en matière de droits de l'homme

Si les lois pour les enfants de ton pays sont meilleures que les articles de la Convention, ce sont ces lois qui doivent s'appliquer.

Article 42. Large diffusion de la Convention

Le gouvernement doit faire connaître la Convention à tous les parents, institutions et enfants.

Articles 43-54. Obligations des gouvernements

Ces articles expliquent que les adultes et les gouvernements doivent travailler ensemble pour s'assurer que tous les enfants bénéficient de tous leurs droits et comment ils peuvent le faire.

Remarque : La CDE a été **adoptée** par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989 et a **pris effet** comme instrument du droit international en 1990. La CDE comporte 54 articles qui définissent les droits des enfants et la manière dont les gouvernements doivent les protéger et les promouvoir. Cette Convention a été **ratifiée** par la plupart des pays du monde qui ont donc promis de reconnaître les droits qu'elle énonce.

